



**INSCRIPTION BOIS D’AFFOUAGE -
CHAUFFAGE - VENTRON 2025**

BOIS DE CHAUFFAGE EN STÈRES OU GRUMES – MODALITÉS DE DÉLIVRANCE – TARIFS 2025

Selon les possibilités d’approvisionnement, les modalités de délivrance du bois de chauffage et les tarifs 2025 sont fixés par la délibération du Conseil Municipal N° 89/2024 en date du 30 septembre 2024 à :

- 4 stères pour les résidents secondaires à 57 € TTC bord de chemin
- 4, 6, 8 ou 10 stères pour les résidents permanents à 57 € TTC bord de chemin
- ou 1 lot de bois de chauffage en grumes (environ 9m3) non transporté à 37 € TTC le m3

Les intéressés souhaitant réserver un lot, destiné à leur consommation personnelle uniquement, doivent s’inscrire au moyen du coupon ci-dessous dûment rempli, signé, à déposer en Mairie **AVANT LE 15 NOVEMBRE (année N-1)**.

TOUTE DEMANDE DÉPOSÉE APRÈS CETTE DATE NE POURRA ÊTRE PRISE EN CONSIDÉRATION

(✂ découper suivant les pointillés) à retourner à Mairie de Ventron – 1 Place de la Mairie- 88310 VENTRON ou accueil@ventron.fr

Je soussigné,

Nom-Prénom : _____

Adresse de facturation : _____

☎ : _____ ✉ : _____

SOLLITE L’ATTRIBUTION DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- | | | |
|---------------------------|--|--------------------|
| - résident secondaire : | <input type="checkbox"/> 4 stères | (57€ TTC le stère) |
| - domicile réel et fixe : | <input type="checkbox"/> 4 stères, <input type="checkbox"/> 6 stères, <input type="checkbox"/> 8 stères, ou <input type="checkbox"/> 10 stères | (57€ TTC le stère) |
| - ou : | <input type="checkbox"/> 1 lot d’environ 9m2 en grumes | (37€ le m3) |

ET M’ENGAGE À L’AVANCE À :

- reconnaître le lot de bois dans la semaine suivant l’attribution (passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée)
- assurer et procéder à l’enlèvement rapide dans le respect des règlements en vigueur (circulation, nuisances sonores)
- veiller à pratiquer ces opérations munis des équipements individuels de protection et à l’aide d’outils aux normes
- ne pas revendre tout ou partie du bois qui m’a été délivré (tout manquement à cette obligation entrainera une radiation définitive de la liste d’attribution)
- régler à la Trésorerie l’avis des sommes à payer qui me sera envoyé

À Ventron, le _____,

Signature, précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Cadre réservé à l’administration

Date de délivrance : _____ N° du lot délivré : _____

Nombre de stères ou m3 : _____ Couleur : _____

Lieu : _____

ANNEXE 1 : RAPPELS DE SÉCURITÉ

**PROFESSIONNEL OU NON PROFESSIONNEL, VOUS TRAVAILLEZ EN FORET...
PENSEZ À VOTRE SECURITE ET A CELLE DES AUTRES**

Les accidents liés à l'exploitation forestière sont une réalité

La réglementation impose le port des équipements de protection individuels tels que :

Le casque forestier

Les gants adaptés

Le pantalon anti-coupures

Les chaussures ou bottes de sécurité

**Le matériel utilisé doit répondre à la conformité européenne (CE)
Munissez-vous d'une trousse de 1^{ère} urgence.**

EN CAS D'ACCIDENT

**Téléphone des pompiers : 18
Téléphone du SAMU : 15
Depuis les téléphones mobiles : 112**

Le message d'appel devra préciser :

Le lieu exact de l'accident

La nature de l'accident

La nature des lésions constatées

Point de rencontre avec les secours : Place de l'Église à Ventron.

Toute situation particulière qu'il paraîtra utile de signaler

Ne jamais raccrocher le premier

Ne partez jamais seul sur un chantier, préférez le travail en équipe

Dans tous les cas, informez votre entourage du lieu précis de votre travail

Placez, dès votre arrivée sur le chantier, votre véhicule en bonne position de départ